



Action du CSJM pour les enfants en prison

http://childrenvoice.blogspot.com/2009_06_01_archive.html#2571926810364731632

30 juin 2009

CSJM – Comité de Suivi Justice pour Mineurs

Commission Provinciale de Protection de l'enfant du Nord-Kivu
République Démocratique du Congo

Goma, RDC : En République Démocratique du Congo, malgré les lois de protection de l'enfance, qui existent mais ne sont pas connues, de très nombreux enfants sont envoyés en prison comme les adultes, dans les mêmes lieux de détention. Au Nord-Kivu, pour tenter de corriger ces graves violations de la Convention internationale des Droits de l'enfant (CDE), un important Comité de suivi de la Justice des mineurs, le CSJM, travaille avec efficacité depuis trois ans. Présentation.

« Quel que soit le crime qu'il aurait commis, un enfant reste un enfant ; il a droit à une protection. »



Dans la salle Caritas de Goma,
le Procureur de la République préside une réunion du Comité

1. Création

Depuis 2005, la Commission provinciale de protection de l'enfant du Nord-Kivu se préoccupe des conditions déplorables d'arrestation et de détention des enfants dans les milieux carcéraux.



Ces gamins de 6 à 12 ans viennent d'être libérés de la prison centrale de Goma grâce à l'action de Children's Voice qui accompagné aussi ces deux autres enfants présentés en menottes à leur juge par la police.

Sans un endroit approprié, les enfants sont détenus avec les condamnés adultes dans des prisons surpeuplées, des cachots, exposés à la famine, au viol et à toutes les violences, sans assistance, abandonnés par leur famille ; les raisons étant en grande partie bénignes, parfois sans dossier.

En 2007, la Monuc Child Protection a organisé une journée de réflexion qui s'est terminée par la création d'un comité de suivi de ses recommandations.

2. Les membres du Comité

Le président est le Procureur de la République et le vice-président est le Juge des enfants.

Les membres du Comité sont les Agents de Protection de l'Enfant et les représentants des structures possédant des lieux de détention.

- Structures étatiques : Parquet de Grande Instance, Tribunal de Grande Instance, Auditorat Militaire, Bureau de Renseignements Militaires (T2), Agence Nationale des Renseignements (ANR), Police spéciale de protection de l'enfant, Prison Centrale, division de la justice, Division des affaires sociales, division de la jeunesse, Division femme et famille ;
- Agences onusiennes : Monuc CP, Monuc État de droit, Monuc Civilian Policel, Unicef ;
- ONG nationales : LICOSAMI, Don Bosco, Children's Voice, AJUDI, Arche d'Alliance, CARITAS, CAJED, MIDEFEOPS ;
- ONG internationales : CICR et REJUSCO European Police.

3. La mission du CSJM

Libération immédiate des cas légers des enfants, transfert sans délai vers le juge naturel, amélioration des conditions de détention, célérité dans les dossiers des mineurs.

4. Réunion mensuelle de suivi

Les principaux points traités sont :

- Suivi des actions recommandées à la réunion précédente ;
- Échanges sur la situation des enfants détenus et toutes nouvelles violations graves des droits de l'enfant ;
- Recommandations et actions à mener en réponse aux violations reportées.

5. Actions

En plus des activités habituelles de chaque structure membre, des actions communes sont engagées pour plus d'efficacité.

- **Monitoring des lieux carcéraux**
- **Visite aux enfants privés de liberté**
- **Suivi des dossiers des enfants :**

Malgré des conditions difficiles de travail, un juge pour mineurs, en même temps Vice-président du Comité, avec un dévouement exceptionnel, traite avec passion et célérité les dossiers des enfants. En moyenne 10 décisions de libération sont signées par jour.



- **Prise en charge et réinsertion familiale**

Les membres du Comité se partagent la tâche : alors que certains font le monitoring, d'autres font le plaidoyer, et d'autres encore se partagent le suivi des dossiers, le transport des enfants libérés, l'organisation de leur en charge, leur encadrement, la réinsertion familiale.

- **Renforcement de capacité des membres**

Pour faire face aux difficultés de leur mission, les membres reçoivent régulièrement des formations pour renforcer leur capacité, améliorer la qualité de leur travail en faveur des enfants incarcérés et vulgariser les textes légaux sur la protection de l'enfant.



— **Plaidoyer**

En petits groupes, les membres du comité rencontrent des autorités selon les cas de violation des droits de l'enfant signalés et les domaines. La force de ce comité est l'implication de toutes les structures dans la protection des enfants en conflit avec la loi.

6. Organisation du Comité

Étant donné que les ONG internationales ne sont pas toujours permanentes, le CSJM a été confié aux ONG locales. Depuis 3 ans, Children's Voice, qui préside la Commission Provinciale de Protection de l'enfant du Nord-Kivu, assure le point focal du Comité de suivi Justice pour mineurs.

**Pour tous renseignements avant d'emprisonner un enfant,
et sur les enfants en prison, contacter le Comité :**

Children's Voice (Point focal du CSJM)
+243 (0) 81 88 88 706
childrenvoice@hotmail.com
<http://children-voice.org>

Diaporama

<http://picasaweb.google.com/childrenvoice.rdc/LeCSJMPourLesEnfantsEnPrison?feat=flashalbum#>

Documents

- •Télécharger le **dépliant de présentation**, pour le lire à l'écran ou pour l'imprimer (en recto-verso si possible). Deux versions sont disponibles (la diffusion de ce dépliant plaide pour le rétablissement de la Justice pour les enfants en RDC).
 - Version originale avec les photos de qualité : [\[PDF 840 Ko, 2 p.\]](#),
 - Version allégée, (photos en basse résolution) : [\[PDF 268 Ko, 2 p.\]](#).
- **La Convention internationale des droits de l'enfant** dans toutes les langues. Sur ses 54 articles, ce sont les articles 1 à 40 qui décrivent les droits des enfants et les devoirs des adultes : <http://www.boes.org/global/francais/index.html>
- **Loi sur la protection de l'Enfant du 10 janvier 2009**, publiée au Journal Officiel de R.D. Congo, le 12 janvier 2009 J.O. : 20 pages à télécharger en deux parties : [PDF p. 1-10, 700 Ko] et [PDF p. 9-20, 764 Ko]
- **Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU**, suite au rapport officiel de la RDC et à son audition début 2009 a émis d'importantes recommandations publiées sous le titre : CRC Concluding Observations : « Observations finales : République démocratique du Congo », Genève, 10 février 2009.

Ses « recommandations » ne sont pas obligatoires mais elles indiquent à notre pays les efforts qu'il doit absolument faire dans les cinq ans à venir pour tenir les engagements qu'il a pris en signant la Convention des droits de l'enfant.

Ce document est intéressant pour tous les agents de protection des enfants parce que c'est une analyse très détaillée en 100 points et en 25 pages environne tous les problèmes des enfants Congolais et des responsabilités de chacun de ceux qui en ont la charge, et sur tous les progrès à faire. — Liens de téléchargement direct (pour lecture écran ou impression), en trois langues au choix :

 - Français (FR) : CRC.C.COD.CO.2_fr.pdf [\[PDF 108 Ko, 23 p.\]](#)
 - English (EN) : CRC-C-COD-CO2.pdf [\[PDF 112 Ko, 22 p.\]](#)
 - ESPAÑOL (SP) : CRC.C.COD.CO.2_sp.doc [\[Word, 196 Ko, 24 p.\]](#)